

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 juillet 2024
Français
Original : anglais

**Lettres identiques datées du 30 juillet 2024, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Sierra Leone
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint la note de cadrage relative à la séance d'information sur les femmes et la paix et la sécurité intitulée « Pérenniser le respect des engagements relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité dans le contexte de l'accélération du retrait des opérations de paix », qui sera organisée le 7 août 2024 par la Sierra Leone, en sa qualité de Présidente du Conseil pour le mois d'août 2024 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Michael Imran **Kanu**



Annexe aux lettres identiques datées du 30 juillet 2024 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage établie en vue de la réunion d'information du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité intitulée « Pérenniser le respect des engagements relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité dans le contexte de l'accélération du retrait des opérations de paix », qui se tiendra le 7 août 2024

I. Contexte

Le maintien de la paix est l'un des outils les plus efficaces dont dispose l'ONU pour assurer la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales et joue un rôle fondamental sur le plan de la création de conditions propices à la stabilité et à une paix durable. On a constaté que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouaient un rôle positif dans la promotion de l'égalité des genres, et des études montrent que la présence de structures de maintien de la paix des Nations Unies peut contribuer à éviter une nouvelle militarisation dans les sociétés sortant d'un conflit sur une période de cinq à dix ans.

Les transitions des missions des Nations Unies sont devenues l'objet d'une attention accrue en raison de la réduction, de la reconfiguration ou de la fermeture accélérées de plusieurs opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales des Nations Unies au cours des dernières années.

Depuis 2014, le système des Nations Unies a procédé à 10 transitions dans huit pays¹. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les missions politiques spéciales reçoivent du Conseil de sécurité le mandat de mettre en œuvre les résolutions du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité². Elles contribuent à renforcer le leadership et le pouvoir d'action des femmes, notamment leur participation aux négociations de paix, aux mécanismes de mise en œuvre des accords de paix, aux dialogues nationaux et aux élections. Elles appuient la surveillance des droits humains, en accordant une attention particulière aux violations des droits des femmes et aux mesures prises face aux attaques contre les défenseurs des droits des femmes.

Les femmes participent aux activités menées par les missions des Nations Unies dans tous les domaines d'action fixés par leur mandat, tels que la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration ou la lutte contre la violence de proximité, et bénéficient de projets à effet rapide, allant de la

¹ Fermeture du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) et du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) en 2014, de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en 2017, de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) en 2018, de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) en 2019, de l'Opération hybride de l'Union africaine et des Nations Unies au Darfour (MINUAD) et du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) en 2020, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) en 2023 et de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) en 2024.

² Résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité : [1325 \(2000\)](#), [1820 \(2008\)](#), [1888 \(2009\)](#), [1889 \(2009\)](#), [1960 \(2010\)](#), [2106 \(2013\)](#), [2122 \(2013\)](#), [2242 \(2015\)](#), [2467 \(2019\)](#) et [2493 \(2019\)](#).

construction de centres pour les organisations de femmes à la fourniture de matériel pour les écoles de filles.

L'accélération de la réduction des effectifs, de la reconfiguration et du retrait des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies peut présenter des risques accrus pour les femmes et les filles. Les fermetures de missions des Nations Unies sans plan de transition risquent de mettre en péril tant les progrès obtenus de haute lutte sur la voie de la paix que les contributions importantes à l'égalité des genres et aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, et de laisser les femmes et les filles dans des situations potentiellement dangereuses faute de mesures de protection contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, les violences sexuelles liées aux conflits et les attaques visant les défenseurs des droits humains des femmes et les personnes qui œuvrent à la consolidation de la paix. Lorsque les ressources allouées au fonctionnement de ces missions ne sont pas transférées à l'équipe de pays des Nations Unies ou aux acteurs nationaux, les interventions ciblant les femmes et les filles et les connaissances institutionnelles de la situation des femmes et des filles dans ces contextes peuvent aussi se dégrader fortement. Le Conseil de sécurité a invité plus de 300 femmes de la société civile à lui présenter des exposés depuis 2004, dont plus de 90 % d'entre elles depuis 2017. Plusieurs de ces intervenantes ont parlé des risques liés aux retraits accélérés.

Dans ses résolutions [2242 \(2015\)](#) et [2594 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité souligne la nécessité d'inclure une analyse globale et des compétences techniques concernant les questions de genre tout au long du processus de transition, et préconise la participation pleine, égale et véritable des femmes à toutes les phases successives de la mission. Dans sa résolution [2594 \(2021\)](#), il insiste particulièrement sur l'importance de veiller à ce que les progrès réalisés en matière d'égalité des genres et au regard des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité soient mis en lumière et préservés tout au long de la planification de la transition et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les besoins des femmes soient pleinement intégrés dans toutes les phases du mandat et de la transition des missions.

La séance d'information portera en particulier sur les incidences que la réduction des effectifs, la reconfiguration et le retrait accéléré des missions des Nations Unies ont sur les femmes et la paix et la sécurité. Cette réunion sera l'occasion pour tous les États Membres de faire part d'informations et d'exemples concrets sur les points suivants :

- a) la manière dont ils soutiennent le leadership et le pouvoir d'action des femmes en veillant à ce qu'elles participent pleinement, sur un pied d'égalité et de manière constructive à la vie politique, à la consolidation de la paix et à d'autres processus pendant la transition et au-delà ;
- b) les mesures prises aux fins de la protection contre la violence sexuelle et fondée sur le genre ;
- c) les mesures à recommander au Conseil de sécurité et à la communauté internationale, tendant à garantir que les acquis en matière d'égalité des genres ne soient pas perdus après le départ des opérations des Nations Unies.

II. Questions devant servir à orienter le débat

Les questions ci-après serviront à orienter le débat ; nous encourageons les États Membres à y répondre dans leurs déclarations :

- a) Comment le Conseil de sécurité peut-il favoriser des transitions des missions des Nations Unies durables, prévoyant suffisamment de temps pour

transférer les tâches au gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux organisations de la société civile, et veiller à ce que les transitions soient guidées par une analyse de conflit tenant compte des questions de genre et des besoins des femmes et des filles ?

b) Comment faire en sorte que le leadership et le pouvoir d'action des femmes ainsi que l'espace civique dont elles jouissent soient garantis de manière à promouvoir leur participation pleine, égale et véritable à la vie politique, à la consolidation de la paix et à d'autres processus à titre prioritaire pendant et après la transition ?

c) Comment le Conseil de sécurité et la communauté internationale peuvent-ils garantir que les femmes soient protégées de la violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment la violence sexuelle liée aux conflits, dans les situations de transition et d'après transition, et consacrer des ressources et des capacités suffisantes à la protection des femmes ?

d) Comment l'ONU et la communauté internationale peuvent-elles promouvoir au mieux la participation des représentantes de la société civile aux processus de transition ?

e) Comment le Conseil de sécurité et d'autres mécanismes peuvent-ils continuer de surveiller la situation des femmes et des filles dans ces contextes ?

f) Que peut faire la communauté internationale pour éviter un déclin abrupt du financement et des activités consacrés à l'égalité des genres et aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité après le départ d'une mission des Nations Unies ?

g) Quelles mesures concrètes votre pays compte-t-il prendre pour appuyer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité après le retrait des missions des Nations Unies ?

III. Modalités de la réunion, intervenants et participants

Le Conseil de sécurité entendra des exposés des personnes suivantes :

- la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Sima Bahous ;
- la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique ;
- Un(e) représentant(e) de la société civile.